ARRETE N : 118T/2026

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de Casteljaloux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par **Monsieur AUGE Julien, entreprise COUSIN PRADERE, ZI Marches 82100 CASTELSARRASIN**

Vu le document d'instruction d'une demande d'occupation du Domaine Public.

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des personnels chargés d'exécuter les différentes interventions,

ARRETE

Article 1er : **Monsieur AUGE Julien, entreprise COUSIN PRADERE, ZI Marches 82100 CASTELSARRASIN** est autorisé à occuper temporairement le domaine public pour :

☐ Travaux n'excédant pas 4h et ne nécessitant qu'une occupation minimum du domaine public (véhicule, échelle, tréteaux, …) Les ouvertures dans le sol et les dépôts en tous genres sont interdits.

Le domaine public doit pouvoir être libéré très rapidement.

☐ Travaux excédant 4 h, mais ne nécessitant pas de déclaration de projet de travaux

☒ Travaux nécessitant une déclaration de projet de travaux auprès des services concernés par des installations proches du chantier : EDF – GDF – France Télécom – Service des Eaux, Service Assainissement, …….

☐ Déménagement

à l'adresse suivante : **Rue du Haut Castel - Rue de Laqueille – (de la rue de la Petite Serre à la rue du Haut Castel) – Rue résidence du Haut Castel à Casteljaloux**

Du 04 mai 2026 (durée : 6 semaines)

AFFICHÉ ET PUBLIÉ LE : 11.05.2026

Article 2 : Le pétitionnaire devra respecter toutes les prescriptions de circulation, de stationnement et des mesures de sécurité à prendre, mentionnées dans le document d'instruction, d'une demande d'occupation du domaine public, joint au présent arrêté.

Article 3 : **REMARQUES PARTICULIERES**

*Le demandeur sera responsable de tous les accidents, dégâts, dommages qu'il pourra causer ou qui pourraient être causés par ses ayants droits ou préposés, du fait de la non-observation des prescriptions des consignes de sécurité.

* La signalisation et la sécurité aux abords des chantiers / déménagements seront, selon la situation rencontrée, conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-4ème partie « signalisation de prescription » et livre 1-8ème partie « signalisation temporaire ») et dans tous les cas, **tant à la mise en place qu'à la fourniture**, à la charge et sous la responsabilité des entreprises intervenant sur les chantiers / déménagements.

* Il est interdit de déverser dans les réseaux et sur le domaine public toute substance pouvant causer un danger au personnel d'exploitation, dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement, créer une menace pour l'environnement.

* En cas de mouvement, sur la voie publique, d'engins de chantier ou d'éléments encombrant, le demandeur devra sécuriser ces déplacements par la présence d'une ou plusieurs personnes équipées de gilets fluorescents, qui seront chargées d'interrompre momentanément la circulation automobile et piétonnière.

* Pendant les périodes d'inactivité des chantiers/déménagements, notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux en place seront déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter auront disparu (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles).

* Toutes dispositions devront être prises par le demandeur pour enlever immédiatement après exécution des ouvrages, les terres, graviers, ferrailles et matériaux de toute nature qui en proviendraient de manière à rendre le domaine public entièrement propre, libre et dans son état initial.

Article 4 : Toute infraction ou non-respect des articles 2 et 3 ci-dessus, entrainera **la nullité de l'arrêté, l'arrêt du chantier ou du déménagement et exposera le demandeur aux sanctions prévues par la loi.**

Article 5 : Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Casteljaloux, le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Casteljaloux, le Directeur des Services Techniques de la Communauté des Communes, le Pétitionnaire, le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de Casteljaloux et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

04/05/2026 **Le Maire,**

MAIRIE DE CASTELJALOUX 47700

Julie CASTILLO

AFFICHÉ ET PUBLIÉ LE : 12.05.2026.

Zimbra **policemunicipale@mairie-casteljaloux.fr**

RE: TRAVAUX EAU47 - DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION - RUE DU HAUT CASTEL + RUE DE LA RESIDENCE HAUT CASTEL

De : Julien AUGE / COUSIN PRADERE <julien.auge@cousin-pradere.fr> lun., 04 mai 2026 14:04

3 pièces jointes

Objet : RE: TRAVAUX EAU47 - DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION - RUE DU HAUT CASTEL + RUE DE LA RESIDENCE HAUT CASTEL

À : Police Municipale Casteljaloux <policemunicipale@mairie-casteljaloux.fr>

Cc : Magalie FAURE <m.faure@tpfi.fr>

Bonjour,

Dans la continuité des travaux pour le compte de EAU47 dans le secteur du haut Castel, je me permets de vous renvoyer une nouvelle demande d'arrêté de circulation pour terminer ces travaux.

Sur le document de la demande d'arrêté de circulation, j'ai demandé 2 semaines complémentaires par rapport au DESC en cas d'imprévus.

Comme précédemment les rues concernées par une mise en « route barrée » ne pourront pas être ouvertes à la circulation en journée en raison de leur faible largeur, mais un passage sera toujours libéré en cas d'urgence.

Toutefois, dans la mesure du possible, les riverains pourront accéder à proximité de leur domicile en fin de journée, si l'état du chantier le permet. Mais il faut que le stationnement soit libéré chaque matin avant 8h.

Je vous remercie par avance de votre retour,

Cordialement,

JULIEN AUGÉ- COUSIN PRADERE S.A.S
Conducteur de Travaux
Z.I de Marchès
BP 89
82104 CASTELSARRASIN
Tél: 05 63 95 08 00 Fax: 05 63 32 56 66
Port : 06 77 63 55 20
www.cousin-pradere.fr

De : Julien AUGE / COUSIN PRADERE
Envoyé : samedi 29 novembre 2025 08:00
À : 'Police Municipale Casteljaloux' <policemunicipale@mairie-casteljaloux.fr>
Cc : 'Magalie FAURE' <m.faure@tpfi.fr>
Objet : TRAVAUX EAU47 - DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION - RUE DU HAUT CASTEL + RUE DU RES HAUT CASTEL

Bonjour,

Veuillez trouver en pièces jointes la demande d'arrêté de circulation relative à la poursuite des travaux situés sur le secteur Tarridon / Haut Castel pour le compte de EAU47.

Vous trouverez également un plan de déviation correspondant à nos dix phases prévues. Les dates indiquées sont données à titre « approximatif », car elles pourront évoluer en fonction de l'avancement du chantier.

Les rues concernées par une mise en « route barrée » ne pourront pas être ouvertes à la circulation en journée en raison de leur faible largeur, mais un passage sera toujours libéré en cas d'urgence.

Toutefois, dans la mesure du possible, les riverains pourront accéder à proximité de leur domicile en fin de journée, si l'état du chantier le permet, à condition que le stationnement soit libéré chaque matin avant 8h.

Concernant l'arrêté de circulation, je reste à votre disposition :

- soit pour établir un arrêté unique couvrant l'intégralité de ces 10 phases.
- soit pour demander deux arrêtés, l'un couvrant la période jusqu'à la fin de l'année, et l'autre pour les travaux prévus l'année prochaine.

PS : À noter que nous serons en congés d'hiver, le chantier sera à l'arrêt du **22 décembre 2025 au 5 janvier 2026**.

Je vous remercie par avance de votre retour,

Cordialement,

JULIEN AUGÉ- COUSIN PRADERE S.A.S
Conducteur de Travaux
Z.I de Marchès
BP 89
82104 CASTELSARRASIN
Tél: 05 63 95 08 00 Fax: 05 63 32 56 66
Port : 06 77 63 55 20
www.cousin-pradere.fr

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION - TRAVAUX EAU47 - RUE DU HAUT CASTEL ET RUE DU RES HAUT CASTEL V2.pdf
324 ko

DESC TRAVAUX EAU47 - V4.pdf
2 Mo

MAIRIE DE CASTELJALOUX

Document d'instruction d'une demande d'Arrêté de Circulation

Vu la demande présentée par **monsieur Auge Julien, entreprise Cousin Pradère, ZI Marches, 82100 CASTELSARRASIN**
qui sollicite une autorisation d'occuper le domaine public pour :

❑ Travaux n'excédant pas 4h et ne nécessitant qu'une occupation minimum du domaine public (véhicule, échelle, tréteaux, …). Les ouvertures dans les sols et les dépôts en tous genre sont interdits

Le domaine public doit pouvoir être libéré très rapidement

❑ Travaux excédant 4h, mais ne nécessitant pas de déclaration de projet de travaux.

■ Travaux nécessitant une déclaration de projet de travaux auprès des services concernés par des installations proches du chantier : EDF – GDF – France Télécom – Service des Eaux – Service Assainissement, ….

❑Déménagement

A l'adresse suivante : Rue du Haut Castel – rue de Laqueille (de la rue de la Petite Serre à la rue du Haut Castel) – rue résidence du Haut Castel à Casteljaloux

Du 04 mai 2026 (durée : 6 semaines)

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des personnels chargés d'exécuter les différentes interventions,

PRESCRIPTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT ET DES MESURES DE SECURITE

■ **Circulation**

- ● **Interdite sur la zone de travaux**

■**Si la circulation est possible, sur la zone des travaux : l'entreprise à l'obligation d'assurer l'accès aux services de secours en intervention**

■ **Fermeture des zones de chantiers**

- ● **Aux heures de chantier (08h00 –18h00)**
- ❍ Pendant toute la durée du chantier /déménagement

❑ Communication : 5 jours avant le début du chantier, le pétitionnaire devra informer par communiqué papier tous les riverains de la gêne occasionnée par les travaux et des possibilités de circulation sur la zone en chantier. Une copie du communiqué d'information devra être fournie à la mairie (Service Police Municipale).

● **Stationnement :**

- ● **Interdit au droit du chantier**

■**Mise en sécurité du chantier**

- ● **Plot de sécurité** ● **Barrières** ❍ Ruban de chantier

■**Matérialisation du chantier (de jour comme de nuit avec vérification régulière du dispositif) :**

Rappel: La fourniture et la mise en place de l'ensemble de la signalisation est à la charge du pétitionnaire.

- ●**Annonce du chantier par panneaux AK5 – AK3 - K8 - K2**
- ●**Route barrée par panneau KC1**
- ❍ Circulation alternée par panneaux CK18 – BK15
- ❍ Circulation alternée par feux tricolore par panneaux AK17
- ❍ Circulation alternée manuellement par piquet K10
- ❍ Flash pour la nuit
- ● **Déviation du trafic routier par panneaux KD22a – Kd69a**
- ●**Stationnement interdit aux abords du chantier (hors véhicules liés au chantier) par panneaux BK 6 sur pied**
- ❍ Vitesse limitée à 30km/h au droit du chantier, lorsque le chantier empiète sur une voie de circulation, par panneaux Bk14
- ❍ Interdiction de dépasser au droit du chantier par panneau Bk3

❑ Organisation d'un cheminement piétonnier sécurisé :

- ❍ Couvert, dans le cas d'utilisation d'échafaudages
- ❍ Sur la chaussée, à l'aide de barrières, plots de sécurité
- ❍ Sur le trottoir ou côté opposé du chantier / déménagement (Panneaux JH)

❑ Mise en place de bâche de protection pour protéger le trottoir et la chaussée des projections de poussières, matériaux, peintures, ….

POLICE MUNICIPALE	OBSERVATIONS	SIGNATURE
	Favorable, sous réserve que le pétitionnaire respecte les prescriptions et mesures de sécurité énumérées ci-dessus.	

MAIRIE DE CASTELJALOUX
POLICE MUNICIPALE

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

A déposer au Service de la Police Municipale de la Mairie de Casteljaloux,
ou par mail : policemunicipale@mairie-casteljaloux.fr
au plus tard 05 jours ouvrables avant le début des travaux

-Nom et prénom ou dénomination :
COUSIN PRADERE

Adresse complète :
ZI MARCHES, 82100 CASTELSARRASIN

-Nom de la personne à contacter :
M. AUGÉ JULIEN

Téléphone : **06 77 63 55 20**

Télécopie :

Mail :
julien.auge@cousin-pradere.fr

DT - DICT

N° : 2025041006093DD0 + DT2025041005921DC2

ACCORD TECHNIQUE

N° ..... délivré le ...../...../..... par (gestionnaire de la voirie) :.....

OBJET DE LA DEMANDE

Adresse du lieu d'intervention :
RUE DU HAUT CASTEL
RUE DU RESIDENCE DU HAUT CASTEL

Description des travaux :
MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET REHABILITION DU RESEAU D'EAU POTABLE POUR EAU 47

Matériels (caractéristiques des engins utilisés)

- [ ] Engin de levage
- [x] Tracto-Pelle
- [x] Pelle mécanique
- [x] Camion benne
- [ ] Camion grue
- [ ] Autre : .....

MESURES SOUHAITEES

TRANCHEE ET CANALISATION :

Nature du réseau

- [x] Eau potable
- [x] Eau pluviale
- [x] Eau Usées
- [ ] Télécommunication
- [ ] Gaz
- [ ] Electricité BT
- [x] Branchement
- [x] Pose de conduite
- [ ] Electricité HT
- [ ] Autre

Type de tranchée

- [x] Sous trottoir
- [x] Sous chaussée
- [ ] Sous accotement
- [x] Canalisation longitudinale
- [x] Canalisation transversale
- [ ] Forage
- [ ] Fonçage

VOIRIE :

- [ ] Création
- [ ] Aménagement
- [ ] Rénovation

TYPE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

- [ ] Echafaudage
- [x] Dépôt de fournitures
- [ ] Palissade
- [x] Stationnement d'engin
- [ ] Benne à gravats

STATIONNEMENT :

- [x] Sur chaussée
- [ ] Sur trottoir
- [ ] Sur accotement
- [x] Sur emplacement matérialisé
- [ ] Sur zone piétonne

CIRCULATION DES USAGERS :

Circulation : [ ] Alternée [x] Interdite [ ] Demi-chaussée avec déviation d'un sens de circulation

Signalisation : Feux bicolores [ ] Alternat manuel

DATE DE DEBUT DES TRAVAUX : 04/05/2026 Durée : 6 semaines

Demande déposée le : 04/05/2026 Signature :

COUSIN - PRADERE SAS
ZI MARCHES - BP 89
82104 CASTELSARRASIN CEDEX
Tél : 05 63 95 05 00 - Fax : 05 63 32 66 66

Fait à Castelsarrasin

TRAVAUX EAU47 – PLAN INSTALLATION CHANTIER - BASE DE VIE ET STOCKAGE



TRAVAUX EAU47 – RESEAU PLUVIAL - TRAVAUX ROUTE BARRÉE - DEVIATION – RUE DE LAQUEILLE / RUE DU RÉS HAUT CASTEL

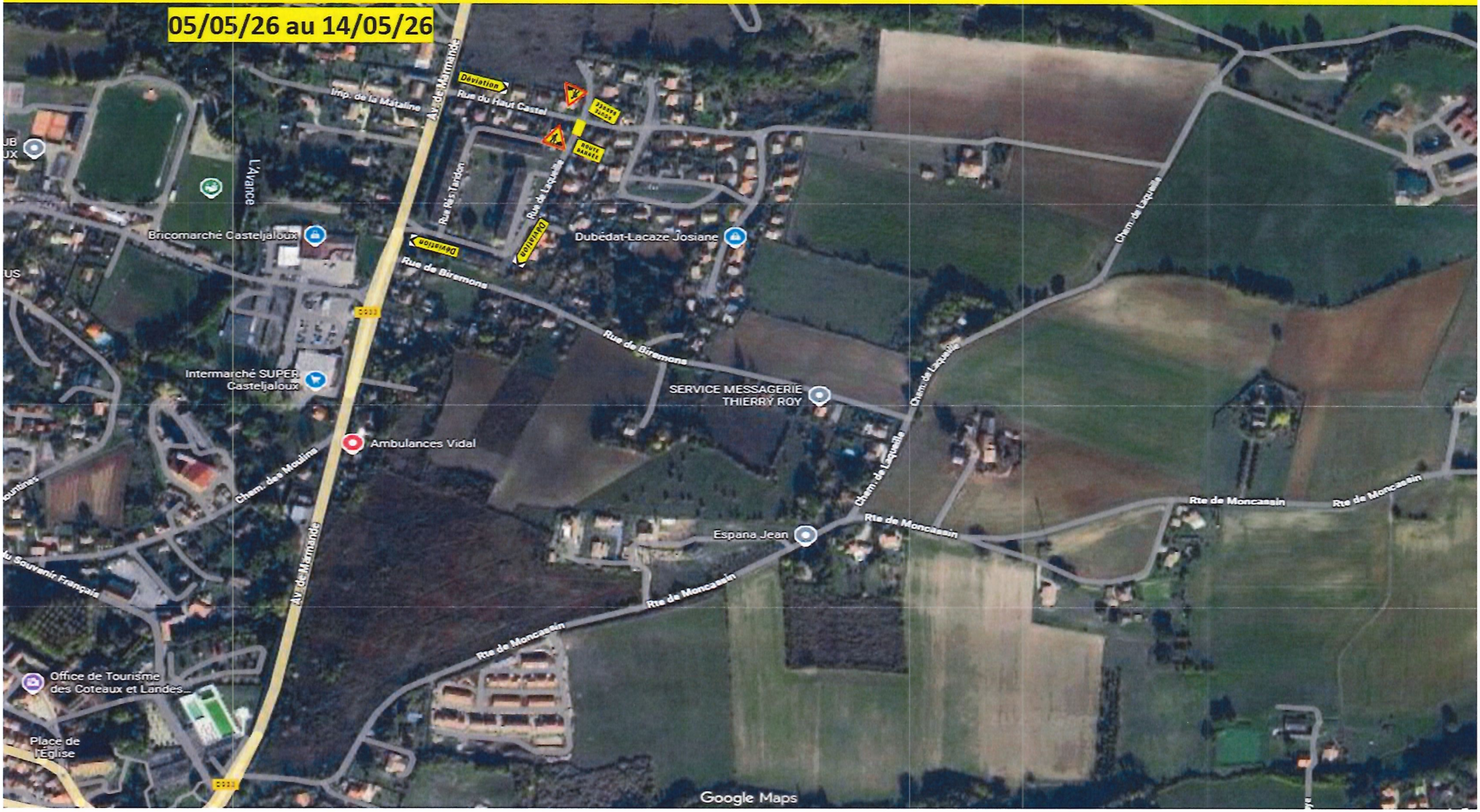

TRAVAUX EAU47 - RESEAU PLUVIAL - TRAVAUX ROUTE BARRÉE - ZOOM - DEVIATION – RUE DE LAQUEILLE / RUE DU RÉS HAUT CASTEL

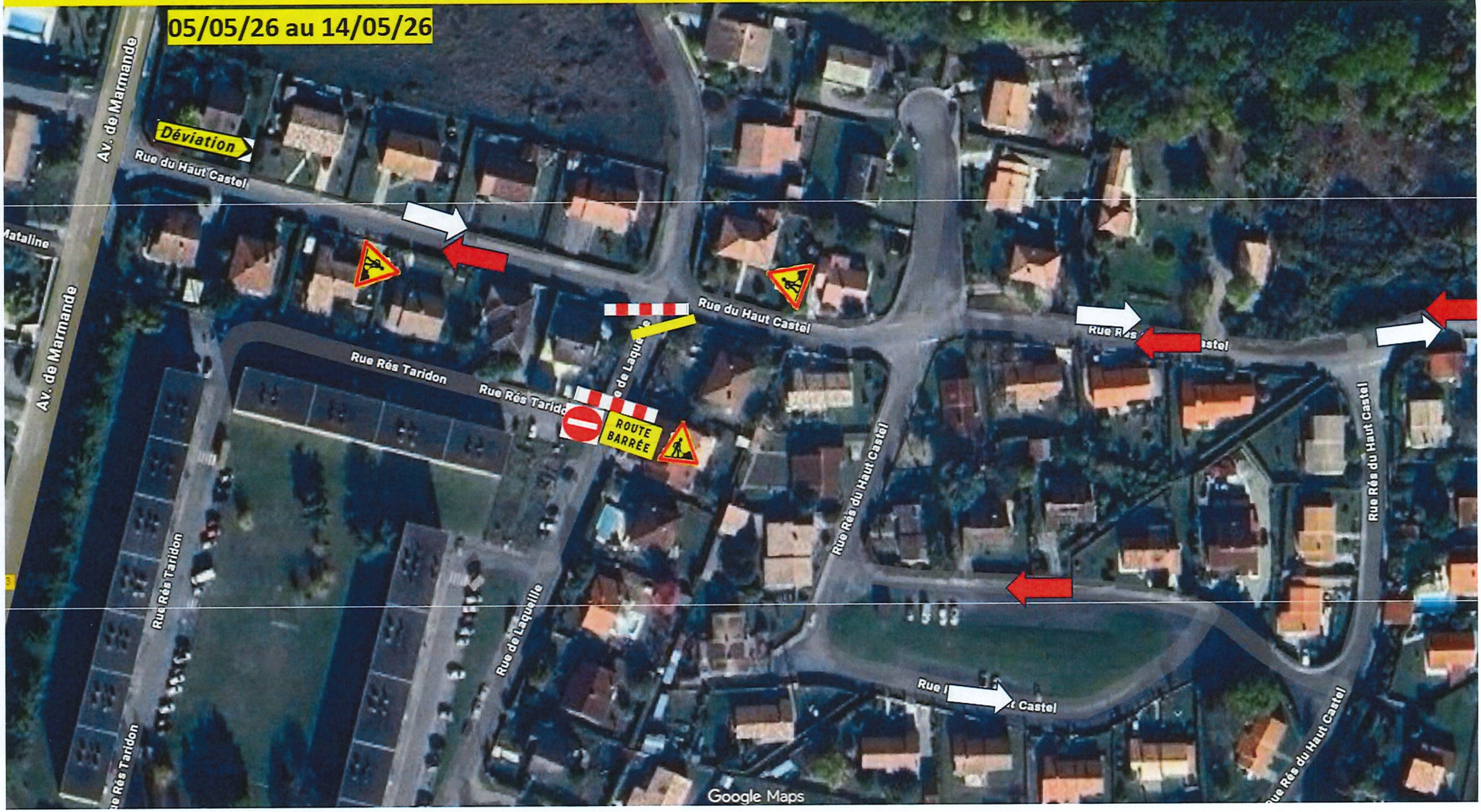

TRAVAUX EAU47 - TRAVAUX ROUTE BARRÉE - IMPASSE EVOLUTES 1

11/05/26 au 22/05/26

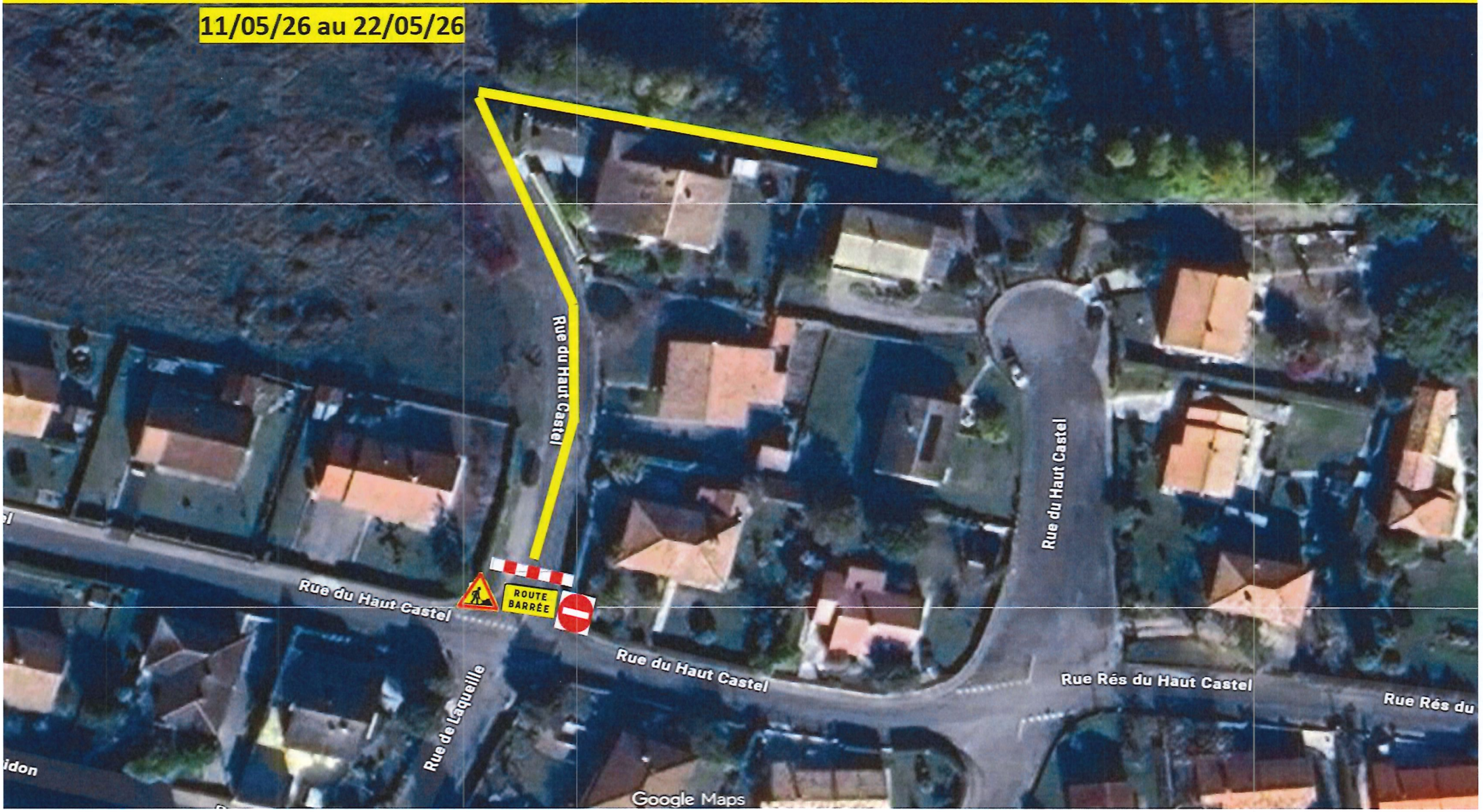

TRAVAUX EAU47 – REFECTION DE VOIRIE ET TROTTOIR - TRAVAUX EN ALTERNAT - SECTEUR HAUT CASTEL

04/05/26 au 29/05/26

